

# La Chambre d'Agriculture de la Corrèze

recrute en CDD 2 **Conseillers HVE (H/F)**

## LE POSTE

L'agriculture corrèzienne, principalement extensive et peu consommatrice d'intrants, a un faible impact environnemental. Les objectifs de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), qui ouvre à des avantages pour les agriculteurs, sont atteignables pour un grand nombre d'exploitants.

L'HVE étant un tournant de l'agriculture Corrèzienne, la chambre d'agriculture a décidé d'en faire un enjeu majeur. Ainsi, vous participerez à la certification des exploitations en complétant l'équipe déjà en place et en accompagnant les agriculteurs dans l'élaboration de leur dossier.

Pour cela, vous recevrez une formation en conséquence sur la certification, du calcul des indicateurs à l'audit sur le terrain.

## LES MISSIONS

Le(a) candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

- Accompagner les agriculteurs en vue de l'obtention d'une certification Haute Valeur Environnementale niveau 3 : répondre aux différentes questions de l'agriculteur sur la certification,
- Calculer des indicateurs sur la base des pratiques des exploitants afin d'évaluer l'impact environnemental des exploitations agricoles (IFT, BGA, surfaces équivalente en IAE...),
- Réaliser les audits terrain de certification du niveau 1 (conditionnalité PAC) et du niveau 3,
- Déposer les dossiers réalisés en respectant les échéances en lien avec les dates limites de dépôts et les besoins des agriculteurs,
- Gérer le suivi de la certification et faire lien avec les organismes certificateurs au besoin.

## LE PROFIL LES COMPETENCES

Ayant une bonne connaissance du milieu agricole, le/la candidat(e) devra avoir de réelles capacités d'organisation et de travail en équipe.

- avoir la formation initiale minimum suivante : niveau BAC +2 (BTS par exemple) ou VAE (validation des acquis de l'expérience)
- avoir une expérience dans le domaine agricole dûment justifiée, d'une **durée minimale de 6 mois**
- être rigoureux et méthodique dans le traitement des dossiers (respects des délais)
- avoir des qualités relationnelles
- être autonome avec un fort sens de l'organisation

## LES CONDITIONS D'EMPLOI

Résidence administrative : située dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze à Tulle (19)

Déplacements sur le département de la Corrèze

Prise de poste souhaitée : dès que possible

Contrat à Durée Déterminée de 12 mois

Rémunération selon la grille en vigueur au sein de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Permis de conduire : permis B

## LES CONTACTS

Dossier de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à adresser, sous la référence « *CDA19\_Conseiller HVE* » avant le **23 août 2021** à :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze  
Immeuble Consulaire- Puy Pinçon – Avenue du Docteur Albert  
Schweizer  
Tulle Est – BP 30  
19001 TULLE CEDEX

ou par mail : [recrutement@na.chambagri.fr](mailto:recrutement@na.chambagri.fr)

Tous renseignements complémentaires sur le poste pourront être obtenus auprès d'Anne-Claire JAMET (05.55.21.51.80).

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront convoqués à leurs frais pour un entretien avec un jury.